

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LÉNESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés :** M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation :** 27 juin 2023

**Date d'affichage :** 17 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

**Délib. n°2023-064 : Foncier - cession de chemins ruraux désaffectés**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-028 du 16/03/2023, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal n°48/2023 du 20/03/2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 3 mai inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause les aliénations envisagées ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur M. LUET, et son avis favorable ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 17/10/2022 qui a estimé les parcelles à 0,80 € le m<sup>2</sup> ;

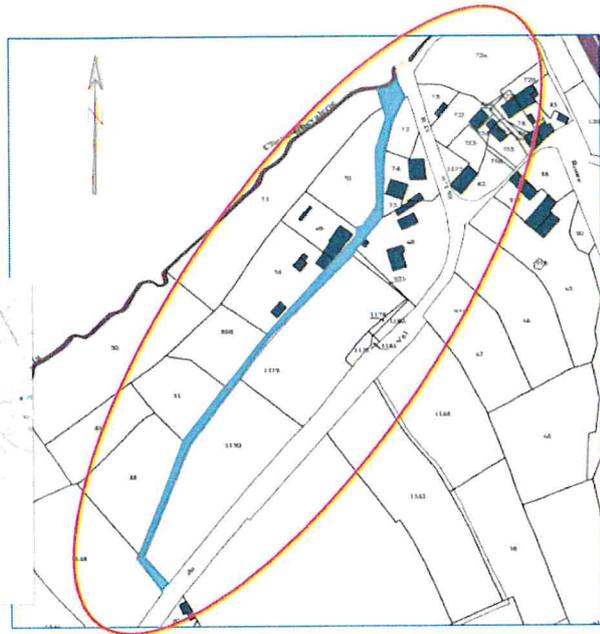
Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Céder aux riverains intéressés les chemins ruraux ci-dessous mentionnés au prix forfaitaire de 50 € la parcelle, étant entendu que les frais d'acte sont à leur charge ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions.**

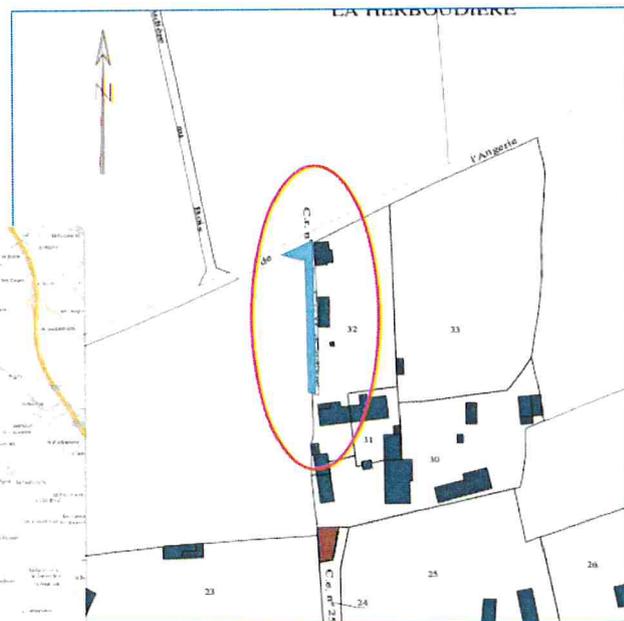
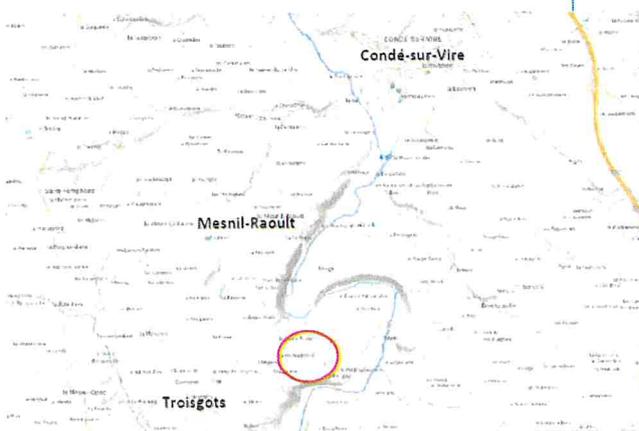
## 1) Chemin Le Val (Mesnil-Raoult)

Acquéreur : Marcelle LAMOUREUX-LAHAIE  
27 route du Val - Le Mesnil-Raoult  
50420 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 1 500 m<sup>2</sup>



## 2) Chemin La Herbaudière (Troisgots)

Acquéreur : Mathieu LECARPENTIER & Angélique ROYER  
2 Le Bosq russe - Troisgots  
50420 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 215 m<sup>2</sup>



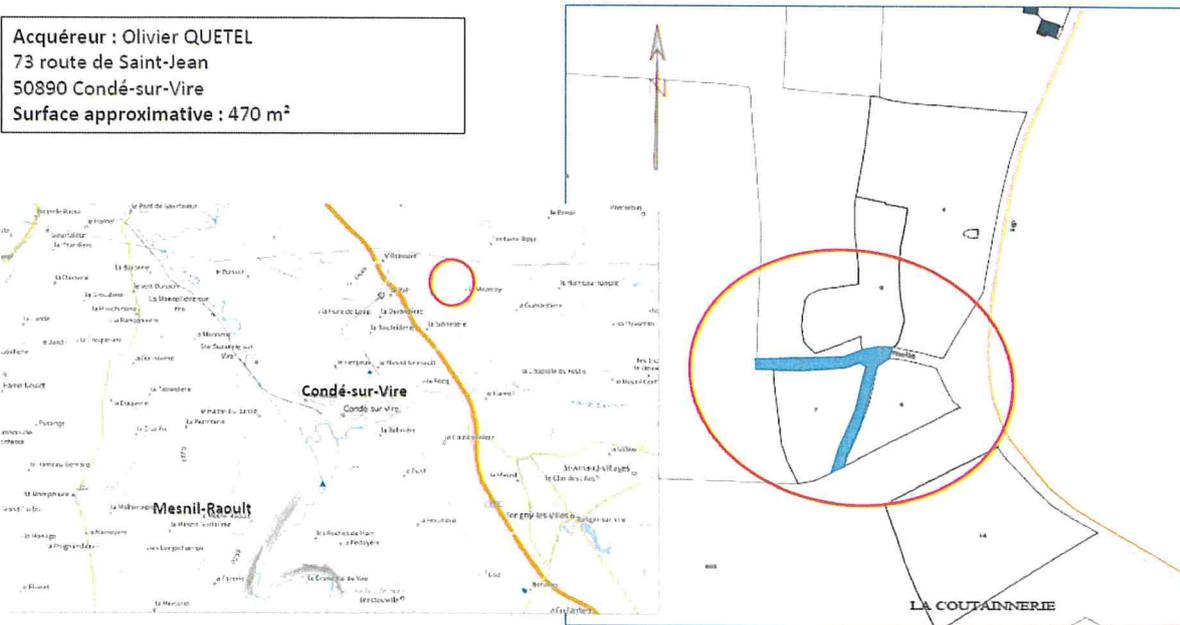
### 3) Chemin Le Mesnil (Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Laurent GODARD  
61 route du Mesnil  
50890 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 470 m<sup>2</sup>



### 4) Chemin de la Venelle (Le Mezerey à Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Olivier QUETEL  
73 route de Saint-Jean  
50890 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 470 m<sup>2</sup>



Pour : 25

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN



Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le



ID : 050-200063592-20230706-DELIB2023\_064-DE